



Prélèvement Franfinance sans informations

Par **Cecile_k2**, le **26/04/2015** à **11:05**

Bonjour,

Mes parents avaient contracté un crédit auprès de l'organisme Franfinance. Au décès de ma mère fin 2013, ce crédit a été solde par l'assurance souscrite. Mon père a accepté la succession de ma mère et donc doit aujourd'hui s'acquitter des dettes contractées. Il y a quelques semaines il a été contacté par téléphone par Franfinance lui indiquant qu'il restait un crédit en cours non pris en charge par l'assurance et qu'il devait envoyer un courrier indiquant qu'il voulait reprendre le crédit à son nom (crédit initialement au nom de ma mère) et signer les documents qu'on allait lui envoyer. Il n'a pas écrit demandant ce changement de nom et lors de la réception des documents le montant du capital restant dû ne correspondait pas au montant annoncé par téléphone, ma mère décédée depuis 1 an et demi apparaissait comme co emprunteur sur les documents à signer, les revenus mentionnés ne correspondent pas à ceux perçus aujourd'hui par mon père. Il les a contactés pour les informer de ces problèmes' il a reçu quelques jours plus tard d'autres documents avec de nouveau un capital restant dû différent de celui annoncé par téléphone et de celui mentionné sur les premiers documents. J'ai envoyé un courrier recommandé à cet organisme à lui demandant de nous fournir dans un premier temps la copie du contrat initial au nom de ma mère, le capital emprunté et le tableau d'amortissement permettant de connaître avec précision aujourd'hui le montant restant à rembourser. Je n'ai à ce jour aucune réponse, ils ont cependant prélevé sur son compte bancaire une mensualité de 180 euros. Les banquiers ne veulent rien savoir, je souhaite connaître nos droits à savoir :

- peuvent-ils prélever sans qu'aucun document n'ait été signé par mon père ?
- peuvent-ils refuser de me répondre et de m'envoyer le montant emprunté, les remboursements faits et le capital restant dû ?
- suis-je dans l'illégalité si mon père bloque ces prélèvements en attendant de recevoir des documents de leur part ?
- quelles sont mes solutions ?

- je suis assez surprise que cet organisme ait pu attendre 1 an et demi sans jamais se manifester alors que le notaire à fait toutes les démarches nécessaires lors du décès de ma mère (preuve étant qu'un des crédits à été solde par assurance) et qu'aujourd'hui sans même nous informer clairement de ce credit, du montant du, cet organisme prélevé un montant astronomique en toute impunité !

Je vous remercie d'avance de votre aide,
Cordialement,

Par **Cecile_k2**, le **01/05/2015** à **00:26**

Bonsoir à tous,

Personne n'est en mesure de m'aider ? Cette situation est assez compliquée pour moi j'aimerais vraiment avoir des avis. Merci de vos retours

Par **Tisuisse**, le **01/05/2015** à **11:34**

Bonjour,

Qu'en pense votre notaire ?